GD.SAPICOLE DESLANDES

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DES LANDES

Le président : Guillaume Vergnes

1082 route de Brocas

40250 SAINT AUBIN Tél: 06.11.88.07.82 E-mail: contact@gdsa40.fr

Chère et Cher collègue,

Comme tous les ans le GDSA 40 vous propose différents produits pour le traitement de vos colonies contre varroa. Après en avoir débattu, ce choix s'est porté sur 2 traitements d'automne en apiculture conventionnelle (Apistan, Apivar), 1 traitement d'automne en apiculture bio (Apilife Var), 1 traitement de complément bio, pouvant être utilisé sur couvain (Varromed) et 2 traitements d'hiver à base d'acide oxalique que sont l'Oxybee et L'Apibioxal.

Cette liste de médicaments a été élaborée de façon à permettre à chacune et à chacun de trouver le mode de traitement qui conviendra à la forme d'apiculture pratiquée.

Une fois encore nous avons pu compter sur le soutien financier du Conseil Départemental qui nous permet cette année de vous proposer un tarif préférentiel pour l'achat des produits qui nous permettent de lutter contre le varroa et contre le frelon asiatique.

Conformément à la convention passée avec le Conseil Départemental, cette subvention est uniquement réservée aux adhérents landais. Une majoration de 1€ par ruche traitée sera appliqué(e) pour toute commande réalisée par un adhérent hors département.

Pour cette année 2023, nous réitérons le format adopté depuis trois ans à savoir deux demi-journées de distribution pour récupérer votre commande. Chacune d'elle sera enrichie d'une communication sur un thème particulier lié au traitement préconisé.

La première demi-journée se tiendra le samedi 19 Aout de 9h à 11h au rucher école de Souprosse sur la méthode d'évaluation de l'infestation par varroa destructor et sur les méthodes d'utilisation des traitements bio et conventionnel.

La distribution de vos commandes se fera de 11h à 12h. Vous pourrez également récupérer la commande d'un collègue grâce à la procuration jointe au courrier.

La deuxième demi-journée se tiendra le samedi 3 septembre de 14h30 à 16h au rucher école de Souprosse sur la préparation de vos colonies pour une bonne mise en hivernage et sur les méthodes de traitement varroa en période hivernale.

La distribution de vos commandes se fera de 16h à 17h, vous pourrez également récupérer la commande d'un collègue grâce à la procuration jointe au courrier.

Nous comptons vraiment sur votre présence lors de ces demi-journées afin d'enrichir le débat. Nous travaillons également sur l'organisation d'une journée sanitaire qui aura lieu début décembre, afin de vous présenter de nouvelles stratégies de lutte.

GD.SAPICOLE DESLANDES

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DES LANDES

Nous vous remercions de prendre attentivement connaissance des règles que nous avons arrêtées pour la commande et la distribution de vos médicaments.

Votre commande :

L'exigence des dispositions réglementaires en vigueur, et l'obligation de les respecter, nous amène à vous demander :

- de nous retourner votre commande accompagnée de votre règlement le plus rapidement possible afin que nous l'ayons reçue le samedi 22 juillet, dernier délai,
- de joindre à votre règlement votre déclaration de ruches que vous avez faite à la fin de l'année 2022, au cas où vous ne l'auriez pas jointe à votre bulletin d'adhésion, éventuellement accompagnée d'une déclaration modificative que vous avez faite dernièrement et qui prend en compte l'évolution de votre cheptel durant ces derniers mois.

Votre commande ne sera pas prise en compte si elle n'est pas accompagnée de ce document et la quantité qui vous sera délivrée correspondra exactement au nombre de ruches qu'il fait apparaitre

<u>1) Pour la livraison, 3 options possibles</u>: vous devez cocher celle que vous retenez sur le bon de livraison.

- Distribution dans les locaux du rucher école à Souprosse le samedi 19 Aout de 11h à 12h,
- Distribution dans les locaux du rucher école à Souprosse le samedi 3 septembre de 16h à 17h
- Par La Poste, à votre domicile (ajouter alors les frais de livraison suivant le barème figurant sur le bon de commande) la 1° semaine de septembre à l'exception du Varromed qui ne sera pas expédié.

Le Président du GDSA : Guillaume VERGNES

Pouvoir à compléter, signer et remettre à un collègue afin qu'il retire votre commande à Souprosse

e, soussigné, (nom, prénom)	
dresse:	
ode postal :; Commune :	
él. : FixePortable :	
uméro d'apiculteur :	
onne pouvoir à (nom, prénom)our retirer cette commande.	
ait à : le :	

Signature: